



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Concours externe d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
Concours commun au ministère de l'Éducation nationale, de la Justice,
et de l'Agriculture**

Session 2024

Rapport du jury

1 L'organisation du concours

1.a Les dispositions générales

L'arrêté du 23 mars 2007 fixe la nature de l'épreuve et les règles d'organisation générale du concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1re classe des administrations de l'Etat.

Les missions de l'adjoint administratif sont rappelées par l'article 4 du décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat.

Fonctionnaires de catégorie C, ils sont chargés de fonctions administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat.

Le concours externe comprend une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve d'admission.

Admissibilité : Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'une lettre administrative courante ou en l'élaboration d'un tableau. Un dossier de documents de cinq pages au maximum comportant notamment les indications nécessaires à la rédaction de la lettre ou à la confection du tableau est fourni aux candidats (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

Admission : L'épreuve d'admission consiste, en présence des membres du jury, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Des questions relatives à l'organisation de l'administration et au parcours professionnel du candidat pourront être posées. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : trente minutes ; coefficient 4).

1.b Nombre de postes proposés

59 postes étaient ouverts au recrutement :

- 38 postes pour le ministère de la Justice ;
- 20 postes pour le ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- 1 poste pour le ministère de l'Agriculture.

1.c Les inscriptions et candidatures

	2022	2024
Nombre de candidats inscrits	475	509
Nombre de candidats admissibles	106	173
Nombres de candidats admis sur liste principale	16	59
Nombres de candidats inscrits sur liste complémentaire	23	20

Il est à noter que pour la session 2024 317 candidats étaient présents lors de l'épreuve d'admissibilité pour un total de 509 inscrits, soit un taux de 62,3 %.

1.d Composition du jury :

Le jury (y compris le président et la vice-présidente) était composé de 20 membres dont 11 femmes et 9 hommes. Pour l'épreuve orale, le jury a été scindé en cinq sous-commissions de trois membres. 8 femmes et 7 hommes composaient ce jury d'admission.

Les membres du jury ont des origines professionnelles différentes : 5 du ministère de la Justice et 10 du ministère de l'Education nationale (dont 9 en EPLE et 1 en services déconcentrés). Sur les 15 membres, 10 sont de catégorie A et 5 sont de catégorie B.

2 Le concours

2.a Les épreuves d'admissibilité et d'admission :

✓ L'épreuve d'admissibilité :

L'épreuve d'admissibilité s'est déroulée le 10 avril 2024. Elle combinait deux épreuves :

- un résumé destiné à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte ;
- de courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe, grammaire et mathématiques.

Une commission d'entente a été organisée par le président du jury avant le début des corrections. Une grille de notation a été établie pour apprécier les informations et la forme attendue du résumé (épreuve 1), et le barème pour les réponses relatives à l'épreuve 2.

Durant la période de correction, la vice-présidente et le président du jury sont restés à disposition de chaque correcteur afin d'apporter des réponses aux interrogations. Le but poursuivi est d'assurer une harmonisation dans les appréciations et une équité dans la correction des copies.

Pour l'épreuve 1, sur 317 copies corrigées, la moyenne est de 15,05/20. 147 copies ont eu une note inférieure à cette moyenne et 170 une note supérieure. A noter que 9 copies ont une note inférieure à 10/20, et 3 copies ont une note supérieure à 18/20.

Pour l'épreuve 2, sur 317 copies corrigées, la moyenne est de 13,07/20. 151 copies ont eu une note inférieure à cette moyenne et 166 une note supérieure. A noter que 55 copies ont une note inférieure à 10/20, et 2 copies ont une note supérieure à 18/20.

L'analyse de ces données indique que l'épreuve 2 a été plus sélective. La barre d'admissibilité a été portée à 83,04/120, soit 13,84/20.

✓ L'épreuve d'admission :

L'épreuve d'admission s'est déroulée du lundi 3 juin au jeudi 6 juin 2024 pour recevoir 173 candidats admissibles.

En amont de cette épreuve, une grille d'évaluation permettant d'apprécier les connaissances et compétences des candidats a été établie.

Il a été rappelé à chaque candidat avant le début de l'épreuve :

- La durée de l'épreuve (30 minutes),
- Le déroulé de l'épreuve : une mise en situation (échange avec un usager ou un supérieur hiérarchique), un exercice pratique sur word, un exercice pratique sur excel, une recherche sur internet, un entretien avec le jury sur la base d'une courte présentation du candidat.

Les membres des sous-commissions se sont présentés avant que les candidats commencent l'épreuve.

Il a été demandé aux membres du jury d'accueillir les candidats avec bienveillance afin de les mettre dans les meilleures conditions d'examen.

Compte tenu des postes à pourvoir, les sujets présentés avaient tous une cohérence avec une thématique commune qui pouvait relever soit de l'Education nationale soit de la Justice : frais de déplacement, accueil au tribunal judiciaire, gestion des personnels, etc. Ainsi chaque exercice avait un lien avec cette même thématique.

Au total les candidats ont pu travailler sur 7 sujets différents.

Pour cette épreuve, sur 167 candidats interrogés, la moyenne est de 11,97/20.

Les notes de l'épreuve d'admission se sont échelonnées entre 11,75 et 20/20.
Le seuil d'admission a été fixé à 15,14/20.

2.b Les observations des membres du jury

✓ Sur l'épreuve d'admissibilité :

L'épreuve écrite 1 ne comportait pas de difficulté particulière, le sujet étant facile à aborder les éléments de forme ont été déterminants pour départager les candidats.

Le jury a pu relever les écueils suivants :

- non-respect du volume de mots autorisés pour le résumé
- utilisation intensive de la paraphrase
- formulation d'avis personnel
- lacunes en orthographe

Sur ce type d'exercice, le jury attend du candidat une bonne compréhension des enjeux du texte, et une reformulation sous la forme d'une synthèse desdits enjeux. Cela permet de juger à la fois de la compréhension, des qualités de synthèse et des compétences en expression écrite.

L'épreuve 2 s'est montrée plus discriminatoire, d'autant que le barème était volontairement précis compte tenu du nombre élevé de questions.

Les lacunes en orthographe ont pu être de nouveau relevées. Une mauvaise lecture des consignes a également pu conduire certains candidats à donner de mauvaises réponses. S'agissant des exercices de mathématiques, il est regrettable de ne pas répondre à la question par une phrase conclusive lorsque la méthode de calcul est bonne. Certains calculs pouvant apparaître comme simples ne sont pas maîtrisés par un nombre conséquent de candidats : taux et volumes notamment.

Globalement le niveau des candidats est bon sur des exercices qui ne présentaient pas de difficulté particulière. La sélection s'est donc opérée sur des éléments de forme et sur la maîtrise de certains calculs.

✓ Sur l'épreuve d'admission :

Pour la mise en situation, il était demandé aux membres du jury d'évaluer la maîtrise du stress des candidats. Il s'agit de mesurer la capacité à conserver son calme et à traiter la commande dans un environnement pouvant être anxiogène. Le candidat a la possibilité d'indiquer qu'il a besoin de plus de temps plutôt que donner une réponse fautive. Cet exercice a permis à certains candidats de révéler leur savoir-faire tandis que d'autres se montraient tétanisés par la pression. Cela n'est pas rédhibitoire et peut se travailler.

Pour les exercices pratiques, le jury note que Word est plutôt bien utilisé tandis qu'Excel montre de véritables disparités de maîtrise. Les tris et les calculs sont notamment discriminatoires entre les candidats. Une préparation sur les fonctions courantes d'Excel est nécessaire tant cet outil est essentiel dans les opérations quotidiennes des administrations.

La recherche sur internet ne s'est en revanche pas montrée discriminatoire. De manière générale les candidats sont efficaces et rapides sur cet exercice, les seules erreurs commises étant généralement dues à une lecture trop rapide des informations obtenues.

Enfin, l'entretien avec le jury se composait de quatre items : présentation du candidat, capacité à travailler en équipe, positionnement d'une catégorie C, enjeux de l'administration de l'Etat en 2023, et la projection sur le parcours professionnel.

Pour la présentation, rares sont les candidats qui préparent cet exercice qui peut mettre en valeur leur parcours et leurs compétences. Ils ne profitent pas du temps imparti malheureusement et ne dressent qu'une liste des postes occupés alors que le jury attend une valorisation des compétences par des exemples de réalisations.

La méconnaissance de l'environnement professionnel immédiat est préjudiciable. Peu de candidats s'intéressent aux activités de leurs collègues, au fonctionnement de leur structure, et aux enjeux généraux de leur ministère. Cela se traduit encore trop souvent aussi par un manque de curiosité sur les grands chantiers des différents ministères. Le jury a notamment relevé un manque de connaissance du ministère de la Justice alors même que celui-ci proposait le plus gros volume de postes à ce concours.

Il est par ailleurs apprécié qu'un candidat sache quelles fonctions il peut occuper dans chacun des ministères proposant des postes. De même, un candidat ayant un projet d'évolution professionnelle à moyen terme démontre qu'il connaît les possibilités de progresser au sein d'une administration de l'Etat.

2.c Le délibéré du jury

Au bout des quatre jours d'entretien, les membres des cinq commissions se sont réunis afin de délibérer :

Sur les 173 candidats admissibles, 59 candidats ont été admis sur liste principale et 20 ont été inscrits sur liste complémentaire.

2.d Conclusion

En guise de conclusion, le jury souhaite apporter quelques conseils aux futurs candidats.

Tout d'abord il est utile de consulter les rapports de jury disponibles car trop souvent les mêmes écueils y sont mentionnés et peuvent donc être évités.

La préparation de sa présentation est fondamentale, en la calibrant sur un format de 3 à 5 minutes, et mettant en avant ses réalisations et ses compétences. C'est une excellente occasion de valoriser son parcours auprès du jury.

Il est nécessaire de faire preuve de curiosité en s'intéressant à son environnement professionnel immédiat et aux grands enjeux de l'Etat. Cela montre au jury son degré de motivation et sa capacité à se positionner au sein d'une chaîne d'activité.

Il est utile d'envisager son avenir professionnel sur un horizon de moyen terme sans se contenter de la simple réussite au concours. Cela nécessite une connaissance des structures et des parcours, et donc un intérêt pour les missions.

Enfin, l'exercice de l'entretien est anxiogène pour les candidats malgré la bienveillance qui est demandée aux membres du jury. Il est donc essentiel de s'entraîner à cette épreuve afin de ne pas être tétanisé au moment où il est nécessaire de montrer le meilleur de sa personnalité.